

L'an deux mil vingt-trois, le cinq septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas OCTAU, Le Maire.

Conseiller	Présent	Pouvoir	Absent		Présent	Pouvoir	Absent
Nicolas OCTAU - Le Président	X			Elise COURBE	X		
Bernadette VIVÈS	X			Manuel DEMAREST	X		
Denis LEGRAND	X			Denis DOUILLET	X		
Etienne LECLERC	X			Jean-François LECOURT	X		
Jérôme ALEXANDRE	X			Sébastien LOISEL	X		
Sylvie BLONDEL	X			Virginie MARECHAL	X		
Madiana BLOT	X			Laëtitia ZAJDOWICZ			X
Valérie COLIN		E. LECLERC		Secrétaire de séance : Bernadette VIVES			

Le quorum ayant été constaté, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le compte-rendu du dernier conseil municipal transmis par mail. Aucune remarque, le compte rendu du 11 juillet 2023 est donc approuvé à l'unanimité.

1) Cession d'un véhicule – délibération,

Le service technique étant doté d'un nouveau camion benne, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la vente de l'ancien camion immatriculé 3152 ZQ 76 de marque Nissan. Il sera mis aux enchères auprès de la société « VP Auto » située à ANCEAUMEVILLE. Le prix plancher est fixé à 6.000,00 €.

Pour rappel, le camion a 17 ans et 150.000 km et a été changé car il y avait de nombreuses réparations à réaliser. Il ne passait plus au contrôle technique. La vente aux enchères permet de vendre en l'état et sans contrôle technique. Sa valeur de reprise par le concessionnaire n'était pas avantageuse. Monsieur OCTAU précise qu'il ne valait sûrement pas plus de 2.000€.

S'il n'est pas vendu à la vente aux enchères qui aura lieu (sur place et en ligne) le 16 septembre, il peut être présenté en tout 3 fois. Le prix plancher pourra également être revu si besoin.

Les frais d'enchères sont payés par l'acheteur et le vendeur. Le prix de vente sera ponctionné de 17%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCORDE : à l'unanimité la vente aux enchères dudit camion benne,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à sa vente.

2) Questions diverses

- La médaille de renouvellement de vœux de M. et Mme ALEXANDRE leur sera remise le mardi 17 octobre 2023 à 19h00 en mairie.

- La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le mardi 03 octobre 2023 à 19h30, sous réserve d'avoir reçu l'ensemble des éléments afin de délibérer sur le choix des entreprises qui seront chargées de la construction du préau. L'appel d'offre pour le préau s'est terminé fin juillet. Il est convenu d'analyser les offres vendredi matin. Les subventions attendues sont de 50%. 20% ont été accordés par la Préfecture et nous attendons confirmation d'une subvention de 30% du Département.

- L'application City All est actuellement en fonction et relaie les informations affichées sur le panneau lumineux.

- Monsieur DEMAREST demande s'il est possible de refaire le ralentisseur situé Route du Houlme à côté de l'ancien bar en face du lotissement le Vallon. Monsieur OCTAU va poser la question à la Direction des Routes. Il s'agit simplement d'égaliser la hauteur. Monsieur DEMAREST demande également à ce que les arbres soient élagués sur la Route de Pavilly par le Département (RD44). Un seul côté a été fait jusqu'alors.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 20h00.

Nicolas OCTAU Le Président		Bernadette VIVES Secrétaire de séance	
-------------------------------	--	--	--